

Débat d'orientations budgétaires

Extraits du compte-rendu de la séance
du Conseil municipal du jeudi 15 février 2007

Débat d'orientations budgétaires Voir pages 6 et 7

Travaux de voirie et réseaux divers – Prolongement de l'avenue du Dauphiné – Appel d'offres ouvert

Afin de désenclaver le quartier des Fauvettes, un projet de prolongement de l'avenue du Dauphiné et de création d'un carrefour giratoire a été retenu dans le programme de renouvellement urbain.

Les travaux consistent à :

- Reprendre la voirie, les trottoirs, ainsi que l'éclairage public existant sur l'avenue du Dauphiné,
- Prolonger l'avenue du Dauphiné jusqu'à la rue Gaston Navailles, en créant une nouvelle voie (chaussée, trottoirs, éclairage public et réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales, piste cyclable),
- Créer un carrefour giratoire afin d'améliorer la sécurité et la circulation (piétonne et automobile) à l'intersection de l'avenue du Dauphiné, de la rue Gaston Navailles et de l'avenue Robert Schumann.

Les travaux prévus devront durer environ 6 mois.

Préalablement, il est nécessaire de solliciter les concessionnaires de réseaux (EDF, CGE) pour réaliser des branchements temporaires. Ces travaux préalables font l'objet d'une commande distincte par ordre de service compte-tenu du montant.

VOTE : 36

Convention avec la société Orange pour la création d'une antenne de téléphonie mobile au stade Georges Foulon

La Société Orange a proposé une convention pour la création d'une station de téléphonie mobile au stade Georges Foulon, en rive nord du terrain de jeu sud est.

Elle prend à sa charge le remplacement du mât d'éclairage existant à l'angle sud-est du terrain d'entraînement. Un mât de 21 mètres sera implanté comme support d'antennes relais mais aussi pour les 3 projecteurs du terrain d'entraînement.

La redevance annuelle versée à la ville sera de 7 500 euros nets, toutes charges incluses. Elle sera révisée tous les ans en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction.

VOTE : 36

Actions menées en 2006 dans le cadre de la politique de la ville

Les actions conduites sur la ville de Neuilly-sur-Marne avec des financements de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD), s'articulent autour des trois thématiques prioritaires fixées par l'Etat.

L'emploi :

Les actions menées et financées en 2006 concernent l'association Insertion Défi Economique (insertion par la restauration et les métiers de bouche), l'association Initiative 93, dont les permanences ont débuté en octobre. Ces actions en faveur de l'emploi sont accompagnées d'actions d'initiation et de découverte de l'informatique, des métiers de l'art, de la culture et de la musique.

L'éducation :

Ce volet s'articule autour de plusieurs axes :
- Le programme de réussite éducative, validé par la ville, l'Etat, l'Education Nationale et la Délégation Interministérielle à la Ville,
- L'accompagnement des familles pour l'insertion sociale des publics les plus en difficulté, les formations linguistiques, les actions auprès des parents et la santé.

Ces actions se sont traduites sur la commune par des projets en faveur de l'insertion, de l'éducation à la santé et de l'intégration (formation linguistique, fête de quartier, atelier informatique, accueil des parents d'adolescents et atelier d'écriture et lecture du centre social, activités socioculturelles d'insertion et d'intégration des femmes, les actions de prévention santé de l'infirmière municipale et celles du groupe santé en direction des enfants et des adultes, l'action insertion sociale et parité de Neuilly Jeunesse Solidarité).

- Les actions en matière de culture, sports, loisirs menées tout au long de l'année par le centre social, l'ANJCL, Neuilly Jeunesse Solidarité, et les associations Hand-ball club, ANEL, Musique pour tous, Anim'espaces, et la bibliothèque pédagogique.

Ces actions ont été accompagnées des opérations Ville Vie Vacances.

La prévention de la délinquance

La majorité des actions citées auparavant contribue à la prévention de la délinquance

mais certaines définissent cet axe comme priorité ; il s'agit notamment des projets menés par l'ANJCL (lever les tabous des violences des garçons envers les filles, lutter contre le racisme et les discriminations, apprendre la justice aux adolescents, Nocéens et citoyens, prévention des conduites à risques), par le centre social (accueil spécifique des pré adolescents et adolescents, exposition et débat sur le droit des femmes), par Neuilly Jeunesse Solidarité (activités citoyennes) et par la MOUS (semaine des droits de l'enfant).

Le bilan des actions menées et financées dans le cadre du Contrat de Ville fait apparaître que ces dernières concernent tout autant les enfants, les jeunes et les adultes, toutes origines confondues. Une attention particulière a été portée au respect de la parité.

Bilan financier

Ces actions ont été financées par :

La commune : 428 003 €
L'Etat Contrat de ville : 189 500 €
Le Conseil Régional : 45 734 €
Le Conseil Général : 7 100 €
Le FASILD : 3 900 €

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Signature de conventions pour l'accueil de handicapés au centre équestre

Le centre équestre accueille des groupes de handicapés accompagnés d'un encadrement médical. Une convention doit être signée entre la commune et les structures concernées. Le Conseil Municipal doit également délibérer sur les tarifs et les horaires.

Le centre équestre mettra à disposition un moniteur pour chaque groupe. La participation sera de 11,35 € ou de 14,39 € par patient et par séance.

VOTE : UNANIMITÉ

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.